Image not found or type unknown

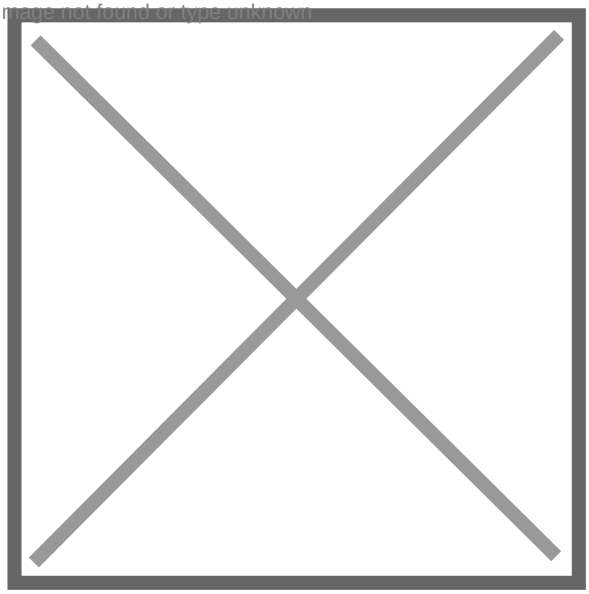

Accès à une borne incendie sise dans un lotissement

Par **pingping**, le **12/04/2017** à **12:51**

BONJOUR marque de politesse[smile4]

Permis de construire refusé suite à une réponse négative des pompiers
Motif la voie en impasse est barré par des plots qui empêchent les camions des pompiers d'accéder à l'hydrant sis dans un lotissement. le cadastre ne comporte pas d'interruption de circulation entre la fin de l'impasse et la deuxième entrée du lotissement. Cette voie a été barrée par les co-lotis de l'impasse, mais ne figure pas au cadastre . Validité de cette interruption volontaire réalisée il y a plus de 20 ans
Merci

Par **morobar**, le **12/04/2017** à **18:06**

Bonjour,
Si je comprends bien, le lotissement est resté propriétaire de la voirie (une ASL sans doute), possède 2 entrée sur la voie publique et en a condamné une.
Rien d'illicite pour le moment.
Mais j'ai un peu de mal à concevoir une impasse avec 2 sorties.

Par **kataga**, le **13/04/2017** à **07:44**

Bjr,
Comme tout contrat, et le lotissement est un contrat, il faut le lire .... Commencez par lire les clauses de votre cahier des charges et/ou règlement de lotissement ... et voyez s'il prévoit quelque chose concernant les voiries ...

Par **morobar**, le **13/04/2017** à **09:07**

Bjr,
J'ai le sentiment que notre ami @pinping possède un terrain voisin du lotissement, mais qui n'en fait pas partie.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés